

Convention interministérielle 2013-2018 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif  
BO du 7 février 2013

---

La convention 2013-2018 s'organise autour de **3 axes** :

1. Acquérir une **culture de l'égalité** entre les sexes
  2. Renforcer l'**éducation au respect mutuel** et à l'**égalité**
  3. S'engager dans une plus grande **mixité des filières de formation** et à tous les niveaux d'étude : **exclusion des stéréotypes sexistes** dans l'information sur les formations et les métiers, ainsi que dans les demandes d'orientation et les poursuites d'études, généralement déterminées par le degré de ségrégation des métiers.
- ✓ Intégrer dans les enseignements, les actions éducatives la **culture de l'égalité**
  - ✓ Importance de la **lutte contre les discriminations** et les **violences sexistes et sexuelles**
  - ✓ Importance de la **formation professionnelle** afin de développer leurs capacités à **prévenir** et à **agir** sur des situations délicates.
  - ✓ Rappel de la nécessité de l'**éducation à la sexualité** qui contribue directement au développement du respect mutuel et à la **prévention** de situation portant **atteinte à l'intégrité** des élèves.

Comité interministérielle égalité/citoyenneté  
26 octobre 2015

---

**06 mars 2015** : 17 mesures mises en œuvre pour faire vivre l'égalité et renforcer la citoyenneté.

**Mesures en place** :

1. Vers la **scolarisation de 50% des – 3ans** dans les REP+
2. Renforcer l'**apprentissage** et la **maîtrise de la langue française** de la maternelle jusqu'au collège (depuis la rentrée 2015 : évaluation en français et mathématiques en CE2 pour identifier les difficultés et proposer une réponse adaptée aux besoins de chaque enfants).
3. Inscrire la **pédagogie de la laïcité** et ma **transmission des valeurs républicaines** au cœur de la mobilisation de l'Ecole : permettre la cohabitation et la création d'un ordre propice aux apprentissages et la réussite de tous les élèves (entrée dans les programmes de **l'enseignement moral et civique, Charte de la laïcité**, livret de la laïcité qui rappelle les repères juridiques et indications pour faire vivre concrètement la laïcité dans les établissements)
4. Favoriser l'**engagement citoyen** avec la **Réserve citoyenne** de l'EN : 5000 bénévoles prêts à intervenir pour accompagner les enseignants dans la transmission des valeurs républicaines. Des personnalités et grande institution engagées (MGEN, ligue des enseignants, ENA...).
5. **Lutte contre le DS** et **diviser par 2 le nombre de jeunes sortant** sans qualification du SE d'ici 2017 ; **formation** du personnel sur le DS (repérage, signes...) ; **droit au retour en formation** généralisée depuis la rentrée 2015 ; **numéro unique** pour être informé et accompagné.
6. **Dispositif meilleur bachelier**, 2<sup>ème</sup> chance pour un accès aux filières sélectives de l'Enseignement supérieur : 10% des meilleurs élèves par filières (S, ES, L, technologiques et professionnelles) de chaque lycée bénéficient d'un **droit d'accès** à ces filières sélectives.
7. **Favoriser la mixité sociale** dans les collèges pour améliorer la réussite de tous : création de **secteurs multi-collèges**
8. Des parcours d'excellence vers l'enseignement supérieur pour les collégiens REP+ et les lycéens professionnels